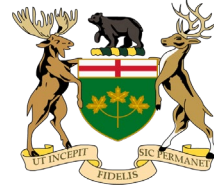




Cour supérieure de justice



Cour d'appel de l'Ontario



Cour de justice de l'Ontario

Déclaration publique des trois juges en chef de l'Ontario concernant la Journée nationale de la vérité et de la réconciliation (30 septembre) et la façon dont cette Journée continuera d'être observée

Le 30 septembre marque la Journée nationale de la vérité et de la réconciliation. Cette journée est l'occasion de souligner les tragiques séquelles du système des pensionnats pour les peuples autochtones du Canada qui perdurent jusqu'à aujourd'hui. C'est une journée où nous pleurons les enfants qui ne sont pas rentrés de ces pensionnats et rendons hommage aux survivants, à leurs familles et à la résilience de leurs communautés.

Les tribunaux de l'Ontario continueront d'observer la Journée nationale de la vérité et de la réconciliation en limitant comme suit leurs activités ce jour-là :

- Cour de justice de l'Ontario : seuls les tribunaux siégeant les fins de semaine et les jours fériés (tribunaux de mise en liberté sous caution) seront ouverts.
- Cour supérieure de justice : seules les affaires urgentes, comme celles traitées les jours fériés, seront entendues.
- Cour d'appel de l'Ontario : la Cour ne tiendra pas d'audiences, de motions ou d'appels ce jour-là.
- Dans les tribunaux de tous les niveaux, aucun service au comptoir ne sera offert.

Les années où le 30 septembre tombe un samedi ou un dimanche, les tribunaux observeront la Journée nationale de la vérité et de la réconciliation le lundi suivant le 30 septembre. Par exemple, comme le 30 septembre 2028 tombe un samedi, les tribunaux observeront la Journée nationale de la vérité et de la réconciliation le lundi 2 octobre 2028.

Cordialement,

Michael H. Tulloch
Juge en chef de l'Ontario
Cour d'appel de l'Ontario

Geoffrey Morawetz
Juge en chef
Cour supérieure de justice

Sharon Nicklas
Juge en chef
Cour de justice de l'Ontario